



# **ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE** **"La truite des Monédières"**

## **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** ***Le 23 Mai 2013 à 18H15 à Saint-Yrieix le Déjalat***

Le Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite des Monédières » s'est réuni le **23 Mai 2013** à 20H00 au foyer rural de Saint-Yrieix le Déjalat.

- *Etaient présents* : M. LAURENT Roland (RL), Mme FERREIRA DE ALMEIDA Sylvie (SFDA), M. VITRAC Serge (SV), M. PETITJEAN Stéphane (SP), Mme BOUVARD Josiane (JB), M. BOUVARD Marc (MB), M. ALTIERI Guillaume (GA), M. FAURE Didier (DF), M. Christian MARAVAL (CM), M. Bernard CHABRERIE (BC)

- *Etaient excusés* : Paul MILLET (PM) et Diego DIAZ (DD)

Le président Roland Laurent accueille et remercie tous les participants à cette réunion. Il présente l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR :**

- Garde particulier
- Panneaux d'information
- Plan de développement du loisir pêche de la Fédération
  - Etang de Lachaud
- Réforme de la réglementation de la pêche en eau douce
  - Question diverses

M. Petitjean, secrétaire de l'association, est désigné secrétaire de séance pour cette réunion.

**La Truite des Monédières**

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



## Garde particulier

- **ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE :**

Le dossier d'assermentation de M. Guillaume ALTIERI a été déposé à la Direction Départementale des Territoires à Tulle. Nous avons réalisé deux dossiers, l'un pour l'AAPPMA des Monédières et l'autre pour l'AAPPMA de Tulle. Ainsi Guillaume pourra contrôler également en limite des deux territoires. L'enquête de moralité ainsi que la prestation de serment de ce dernier devraient suivre.

*Action : Guillaume doit fournir ses mensurations à la Fédération pour obtenir la dotation en uniforme de base*

- **GARDE PARTICULIER LABELLISE :**

La Fédération de pêche de la Corrèze a fourni aux AAPPMA une convention de labellisation des gardes particuliers. RL fait lecture aux personnes présentes de la convention. Elle consiste principalement en la mise à disposition du garde à la Fédération pour 2 demi-journées de formation et 20 demi-journées "d'astreinte" (ouvertures, fermetures et principaux ponts du moi de Mai) en échange d'un dédommagement financier.

Le Conseil d'Administration décide de laisser GA seul maître de cette décision, puisqu'il est le principal concerné. Il explique au Conseil d'Administration qu'il ne dispose pas du temps nécessaire pour assurer ces astreintes.

*Action : Le Conseil d'Administration ne souhaite pas labelliser M. Guillaume Altieri au niveau départemental.*

## Mise en place de panneaux d'informations

L'ancienne AAPPMA de Saint-Yrieix le Déjalat avait une quinzaine de panneaux répartis sur son territoire. Ces panneaux visaient à informer les pêcheurs et à les inciter à prendre préférentiellement leur carte chez nos dépositaires pour soutenir nos actions.

Il est donc envisagé d'étendre et de mettre à jour ces panneaux sur l'ensemble du territoire de la nouvelle AAPPMA.

RL présente le projet. SP présente le modèle de panneaux, avec notamment un détail sur l'affichage de la gestion patrimoniale. DF précise qu'il faudrait peut être s'orienter vers les communautés de communes (technique et financier) et SP ajoute qu'il conviendrait de tisser un partenariat avec les communes pour réaliser la pose. RL précise que c'est lui qui avait réalisé la pose des 15 panneaux.

*Action : le conseil d'administration valide ce projet à l'unanimité avec un budget de 800 € environ pour la pose d'environ 30 à 50 panneaux. Le CA charge le bureau de la réalisation de ce dossier ainsi qu'une demande de subventions auprès du bassin Corrèze et de la Fédération de Pêche de la Corrèze. La maquette définitive sera validée au prochain Conseil d'administration.*

*La pose sera réalisée par les bénévoles au printemps 2014, à l'approche de l'ouverture.*

### **La Truite des Monédières**

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



## Plan de développement du loisir pêche de la Fédération

RL et SFDA se sont rendus à la réunion des présidents secrétaires et trésoriers qui s'est tenue à Tulle récemment. Durant cette réunion, le président Priolet leur a présenté le Plan de développement du loisir pêche de la Corrèze. Cette étude vise à développer le loisir pêche sur notre département grâce à des actions mises en œuvre suite à un diagnostic de territoire.

RL et SFDA présentent les principaux éléments de ce PDLP. En résumé, la proposition consiste en la conception de « pôles » d'activité pêche en tenant compte de l'environnement, des ressources, de la popularité des sites etc... (ex : mouche sur la Dordogne, carnassiers à Bort les Orgues etc...).

**Action** : Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'attendre le document définitif (diagnostic + actions préconisées) pour se prononcer.

## Etang de Lachaud

RL présente un projet avec la commune de Saint-Yrieix le Déjalat de récupérer la gestion piscicole de l'étang de Lachaud, propriété de la commune au niveau du village de vacances et qui a été mis aux normes récemment.

Le maire est sur le principe favorable à ce que notre association s'occupe de la gestion piscicole, cet outil pouvant servir pour notre future école de pêche.

RL présente au CA une proposition de convention de gestion avec la mairie.

**Action** : Chaque membre du CA doit faire remonter ses remarques sur cette convention pour le prochain CA afin de proposer un document définitif à la commune pour une entrée en vigueur dès 2014.

## Réforme nationale de la réglementation de la pêche en eau douce

RL informe le conseil d'administration qu'un questionnaire concernant l'évolution de la réglementation (dates d'ouverture, questions sur les techniques particulières ; quotas, notions de catégorisation des plans d'eau, statut de certaines espèces : brochet, silure, perche soleil ... ) sera soumis à tous les « acteurs pêche » dès septembre 2013 de sorte que les résultats, exploités en 2014 donnent lieu à une mise en place en 2015. Toutes ces questions font l'objet d'une « circulation » hiérarchique via les FD locales.

**Action** : Le CA décide de rester vigilant quant aux résultats d'une telle consultation, si sur le fond semble une bonne chose, mais sur la forme (période de consultation et questions dirigées) semble dangereuses. Le questionnaire sera mis en ligne sur notre site Internet.

### La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



## Dossiers juridiques en cours

- **POLLUTION CHIMIQUE SUR LA MONTANE PAR L'ENTREPRISE EYREIN INDUSTRIES :**

SP informe le CA qu'un article dans l'édition du journal La Montagne indiquait la condamnation de l'entreprise Eyrein Industrie pour la pollution chimique ayant touchée la Montane en 2012. Jugement rendu : 1500 euros d'amende dont 500 avec sursis.

SP précise que cette rivière est à surveiller car une récidive est possible et condamnerait les fautifs plus lourdement.

**Action :** Les membres du CA s'étonnent d'apprendre cette nouvelle par la presse alors que l'AAPPMA et la FD semble t-il s'étaient portées partie civile dans cette affaire. Qu'en est-il des dommages et intérêts réclamés au titre du préjudice écologique ? L'AAPPMA regrette le manque de suivi de ces dossiers juridiques à la Fédération et fait remarquer que ce n'est pas la première fois sur notre territoire (Affaires des pollutions Salagnac en 2009 et 2010 notamment)

Le CA incite les pêcheurs membres et non membres à nous signaler toute pollution inquiétante sur notre territoire.

## Adhésion à la maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze

RL informe le CA que l'AAPPMA a été invité à l'Assemblée Générale de la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze. Des partenariats ont déjà été tissés avec cette association par le passé. Plusieurs projets futurs sont en cours.

RL propose que l'AAPPMA des Monédières adhère à la maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze.

**Action :** A l'unanimité, les membres acceptent cette adhésion et chargent la trésorière de remplir le bulletin d'adhésion et de régler notre cotisation 2013.



## Questions et informations diverses

- **ORPAILLAGE :**

RL informe le CA de la décision de la préfecture faisant état de l'autorisation de l'orpillage « à titre de loisir et uniquement avec des moyens traditionnels » sur la rivière Corrèze. Cette activité est autorisée sous réserve de remise en état du cours d'eau. SP précise que cette activité "mineure" se tient déjà sur la Maronne et la Vézère.

**Action :** -

- **PÊCHES ELECTRIQUES DE L'ONEMA :**

RL informe le CA que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) réalisera trois pêches électriques sur notre territoire en 2013. SP indique que ces pêches électriques s'inscrivent dans des réseaux de suivi de l'état des cours d'eau à l'échelle européenne. Voici le calendrier :

- 16/07/2013 le matin : pont de Franchesse
- 16/07/2013 l'AM : pont du Travers sur la Corrèze de Pradines
- 01/08/2013 AM : pont du Mounard Douyge Saint-Augustin

**Action :** au moins un membre du CA tachera d'être présent sur chaque opération de pêche électrique.

- **INVITATION A L'OPEN STREET FISHING DE LIMOGES :**

RL informe que nous avons reçu une communication concernant une compétition « Open street fishing » qui aura lieu à Limoges le 23 juin 2013. Renseignements et inscriptions : [pecheponticaud87@orange.fr](mailto:pecheponticaud87@orange.fr) ou 0633189155 ou encore 0671726579

**Action :** -

- **DENOMINATION DE L'AAPPMA :**

RL demande à ce que le nouveau titre de l'AAPPMA "La Truite des Monédières" ou "AAPPMA des Monédières" soit respecté sur tous les documents officiels de l'association. SP précise que le site Internet de notre AAPPMA a été de ce point de vue mis à jour récemment.

**Action :** -

### **La Truite des Monédières**

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



- **SITE INTERNET DE LA FEDERATION :**

SP informe que notre partie réservée dans le site Internet de la Fédération de Pêche de la Corrèze n'est plus à jour. Il faudrait fusionner également les deux anciennes AAPPMA en une seule pour actualiser le site.

**Action** : prévenir l'entreprise Graph Session en charge de la maintenance du site de la FD et RL rédigera la partie présentation de la nouvelle association.

- **PLAN D'EAU DE RUFFAUD :**

Ce "serpent de mer" de notre association refait surface et le débat est lancé quant à la pratique de la pêche sur ce fabuleux étang, propriété du conseil général. Un accord de principe est donné par le CA à condition de vérifier la faisabilité d'une gestion par notre association et de pouvoir conserver toute la mise en œuvre de l'exploitation d'un tel site. Cet étang serait un réel atout pour notre association compte tenu du potentiel qu'il représente.

**Action** : le CA demande au président RL d'envoyer un courrier officiel au conseiller général du secteur pour connaître la destinée de ce plan d'eau, fabuleux atout halieutique de notre territoire.

- **Demande de subventions de fonctionnement auprès des communes:**

RL et SFDA demandent de faire un point sur les subventions accordées par les communes à notre association. Toutes ne versent pas de subventions, sans doute par une méconnaissance de notre association et de nos actions.

**Action** : toutes les communes seront démarchées en 2013 afin d'obtenir un maximum de subvention des communes dès 2014.

Nul n'intervenant, la séance est levée à 22H30. Le président et tous les membres du bureau remercient chaleureusement tous les membres présents.

**Le Président**  
de « *La Truite des Monédières* »

**Roland LAURENT**

**Le Secrétaire**  
de « *La Truite des Monédières* »

**Stéphane PETITJEAN**

**La Truite des Monédières**

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : [aappma.correze@gmail.com](mailto:aappma.correze@gmail.com) – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>